

## « BOB emploi » : un gadget qui fait débat

Lancé par la Direction de Pôle emploi en lien avec Paul Duan son promoteur, « Bob emploi » est le dernier avatar du passage de nos services « au tout numérique ». *Y'a « KAA » faire confiance !!!*

A l'ère du digital Roi, **FO estime que :**

- ce « bidule » aurait dû être présenté aux organisations syndicales au CCE avant son lancement
- sa mise en place soulève plus de questions déontologiques, techniques et professionnelles que la Direction ne nous a apportées de réponses en séance
- les conseillers méritent mieux qu'un algorithme pour les aider dans leur quotidien de travail

Contrairement aux assertions de la DG, le lancement de ce gadget n'est pas neutre sur le plan médiatique. Faire le « buzz » est une chose, laissez croire qu'un algorithme bricolé depuis la Silicon Valley peut faire baisser le taux de chômage de 10% en fournissant des conseils basiques et en renvoyant vers des sites d'offres en ligne divers et variés en est une autre.

C'est pourtant bien là l'engagement de l'inventeur de « Bob ». Qu'advierait-il de « Bob » et des données fournies par la DG à Mr Duan si les résultats ne sont pas atteints ? A cela, la DG n'apporte pas de réponse explicite. Au risque de passer pour des empêcheurs d'algorithmer en rond, à **FO**, nous ne voudrions surtout pas qu'en cas d'échec de ce projet mirifique, ce soient les agents de PE qui portent le chapeau à la place du... « Bob » !

## Consultation sur l'évolution des structures nationales de la formation à Pôle emploi : FO dit non à un projet imprécis

Pour **FO**, suite à nos interrogations précédentes sur les impacts RH de ce dossier (gestion quotidienne des horaires et des plannings des 23 agents concepteurs rattachés, absence de revalorisation salariale pour ceux identifiés comme concepteurs dont on ignore le niveau actuel de coefficient, perte d'ETP dans les régions d'origine des concepteurs...), trop d'incertitudes demeurent pour pouvoir valider un tel projet. Qui plus est, la DG a refusé de détendre le calendrier de consultation des IRP des établissements concernés, de telle sorte que le CCE a rendu un avis (**globalement négatif puisque seuls la CFDT et la CGC ont voté pour**) sans pouvoir être éclairé par d'éventuelles expertises des CHSCT locaux. Une fois de plus, la concertation à la mode DG, c'est l'école ou plutôt le Campus du « rire jaune ». A **FO**, nous **avons voté contre** et suivrons ce dossier de près ! D'ores et déjà, le concepteur, « **domien** », s'il est volontaire, bien que rattaché à la DG, **conserve la prime de vie chère et la majoration outre-mer si de statut public.**

## Protection sociale et Titres Restaurants

A la demande de FO, La DG va faire une information complémentaire et nous a informé de la possibilité de souscrire à la sur-complémentaire jusqu'au 31 mars 2017, à titre non rétroactif s'entend.

Par ailleurs, sur la question du passage des Titres Restaurants en mode dématérialisé au 1<sup>er</sup> janvier 2017, **FO** conseille vivement aux camarades élus en région de se faire le relais des interrogations des collègues en CE et en DP sur les modalités pratiques de mise en œuvre. A ce jour, quid de la durée de validité des sommes créditées sur la carte ? Quid d'une date d'échéance en fonction de la durée du contrat de travail de l'agent ? Quid de la liste des prestataires équipés d'un terminal acceptant ce type de paiement ? Mystère !! Une carte sera envoyée à chaque agent, **seule certitude, la dématérialisation est exclusivement à sa main. Sans activation pas de dématérialisation (Dixit le DGA Adjoint en CCE).**

## Bulletin de salaire clarifié

**FO** a fait inscrire à l'ordre du jour de ce CCE la présentation par la direction du futur bulletin de salaire, en vigueur dès janvier 2017. A cette date, nous recevrons tous un bulletin simplifié, autrement dit un bulletin sur lequel la loi n'impose plus à l'employeur de faire figurer certaines données notamment le montant et la nature de ce qu'il cotise à titre patronal pour notre protection sociale. De plus, la loi n'oblige plus l'employeur à remettre sous forme papier le Bs. **FO** a demandé et obtenu que la DG informe les agents sur cette modalité en amont de sa mise en œuvre. Au-delà, de cette mise en forme, pour la **CGT-FORCE OUVRIERE**, c'est une attaque frontale de notre régime de solidarité et de redistribution issu de la Libération.